# Bulletin municipal.....suite 1 MAIRIE DE VILLERSEXEL



## La commune de VILLERSEXEL adhère au COMEDEC

(COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil) est un dispositif majeur de l'action de modernisation de l'Etat. Il est mis en œuvre conjointement par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés et le Ministère de la Justice.

Le dispositif permet l'échange de données d'état civil entre :

- les destinataires des données d'état civil (administrations et notaires)
- les dépositaires de ces données (mairies et service central de l'état civil de Nantes).

Ces échanges concernent aujourd'hui les actes de naissance, mariage et décès suite à une demande de passeport ou provenant d'un office notarial.

Le projet COMEDEC est un projet initié dans le cadre de la sécurisation des titres.

Pour permettre une bonne utilisation de COMEDEC et un gain de temps, la commune a fait numériser ces actes d'état civil.



### Haute-Saône numérique

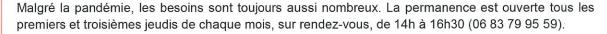


Une réunion d'information avec Mr Yves KRATTINGER, président du Conseil Départemental, Mr Gérard PELLETERET, vice-président, en présence de Barbara BOCKSTALL, Maire de Villersexel et de Mr Christian BOYER, vice-président de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel, a eu lieu en mairie pour faire le point sur le niveau d'avancement de la fibre optique à Villersexel et les villages alentours.

Les habitants concernés seront invités à une « web-conférence » et devront contacter leur fournisseur d'accès à internet pour effectuer l'installation dans leur habitation.

Les travaux de déploiement sur le secteur de Villersexel sont terminés. Prochainement, le nœud de raccordement permettra la desserte de 1 505 abonnés sur 1 531.

#### Secours catholique





# Restos du cœur

Pour la campagne d'été, la permanence sera assurée les vendredis de 14h30 à 15h30 au local rue de la Palud. Si besoin, s'adresser directement à Jacques HAUTEBERG au 06.74.55.46.25.

Remerciements aux magasins pour leur participation : INTERMARCHE à Villersexel et ALDI à Esprels, ainsi qu'aux bénévoles pour la collecte nationale des 05 et 06 mars 2021.

Un grand merci aux généreux donateurs!



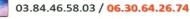


#### Stéphane JOLY

Chargé Relations Entreprises

# Mission Locale HERICOURT

11, rue de la Tuilerie 70400 HERICOURT



https://missionslocales-bfc.fr/mission-locale-hericourt/

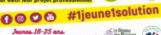
Vous avez remarqué comme c'est compliqué de trouver un job ou un stage quand on a pas le bon réseau ?













Les prochaines élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 juin 2021.





#### Association les Chats'nonymes : Informations sur le bien-vivre ensemble avec nos chats errants

Comme beaucoup de communes, Villersexel rencontre une problématique avec les chats errants et les portées de chatons nés et/ou laissés dans la rue. Nous tenons à apporter quelques précisions sur le sujet qui permettront à chacun d'avoir les bonnes informations, la possibilité de faire évoluer les conditions de vie des chats, de stopper la prolifération des chats des rues et la maltraitance induite par une vie d'errance.

La vie des chats errants (sans famille) est très difficile; chaque jour, ils doivent trouver leur nourriture et se mettre à l'abri comme ils le peuvent et souvent de manière très précaire. Les chats errants ont une espérance de vie beaucoup plus courte que celle des chats placés en famille car ils sont plus exposés aux maladies (coryza, typhus, leucose, sida...) et aux maltraitances de la part des humains (empoisonnements, voitures qui n'évitent pas les chats qui sont sur la chaussée, violences...). A cela s'ajoutent également les abandons de chats lors des déménagements, des vacances ou lors des séparations et divorces.

Heureusement pour nos amis à quatre pattes, la loi est très claire : tout animal de compagnie doit être **identifié par puce électronique ou tatouage auprès du fichier national ICAD**. Les propriétaires d'animaux de compagnie doivent donc veiller à faire identifier leur animal, sous peine d'amende. Quant aux abandons, il s'agit d'un acte de cruauté et de maltraitance passible de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende. Toute personne témoin d'un abandon peut déposer une plainte. Il en va de même pour les associations de protection des animaux.

Le stérilisation des chats, quant à elle, n'est pas encore obligatoire; mais c'est la seule solution pour éviter de nombreux désagréments liés à l'errance sur la voie publique et pour éviter d'avoir des portées de chatons dans la rue (qui vont venir augmenter la population des chats errants, déjà bien trop importante).

Les campagnes de stérilisation des chats errants permettent de limiter considérablement la prolifération des chats sans propriétaire et elles sont à la charge financière des communes. En effet, les communes doivent mettre les moyens techniques et financiers pour éviter la prolifération des chats.

Depuis 5 ans, l'association « les chats'nonymes » finance les campagnes de stérilisation avec une petite participation de la commune (subvention annuelle de 500 €). C'est au total plus de 187 chats et chatons qui ont été pris en charge par Villersexel, avec stérilisation des chats errants, sociabilisation des chatons et mise à l'adoption des chats abandonnés (adultes et chatons).

Pour aider votre commune à lutter contre la prolifération des chats errants et pour les aider, merci de signaler en mairie les situations que vous connaissez près de chez vous et de prendre rendez-vous avec votre vétérinaire pour faire stériliser votre chat (ou vos chats) si ce n'est pas déjà fait.

Identifier et stériliser ses animaux de compagnie, c'est respecter son animal, respecter la loi, lutter contre les abandons, la maltraitance et la cruauté sur les animaux domestiques. C'est un acte de civisme !

« Pour sauver 100 chats, il suffit d'en stériliser 1 »

#### Association les chats'nonymes

Pour nous contacter et nous suivre :

page facebook : les chats'nonymes / mail : chatsnonymes@gmail.com

## Informations et interlocuteurs pour signaler des actes de maltraitance sur des animaux

Pour effectuer une alerte, il faut absolument préciser tous les détails des circonstances et de la maltraitance constatée ainsi que le nom des personnes concernées (+ adresse), et dans la mesure du possible mettre en complément des photos pour étayer les faits.

Pour la Fondation Brigitte Bardot : 28 rue Vineuse 75116 PARIS enquete@fondationbrigittebardot.fr / juridique@fondationbrigittebardot.fr Pour la Fondation 30 millions d'amis : 40 cours Albert 1<sup>er</sup> 75008 PARIS enqueteur@30millionsdamis.fr / service.juridique@30millionsdamis.fr

Pour la SPA en Haute-Saône (SPA de DAMPVALLEY-LES-COLOMBES) : <a href="mailto:spa.vesoul@wanadoo.fr">spa.vesoul@wanadoo.fr</a>

Pour l'association Stéphane Lamart : contacter le service enquête et juridique sur leur site internet avec un formulaire à remplir.

Malgré la situation sanitaire actuelle, la cérémonie du 08 mai devrait être maintenue et la messe devrait avoir lieu à 10h.

#### Messes à Villersexel

#### Mai

Dimanche 02 à 10h
Samedi 08 à 10h
Dimanche 09 à 10h
Jeudi 13 (Ascension) à 10h
Samedi 15 à 17h
Dimanche 23 (Pentecôte) à 10h
Samedi 29 à 17h

Mme Raphaëlle COLLET, diététicienne et nutritionniste, s'est installée à la Maison de Santé de Villersexel. Elle complète et participe à la dynamique de santé de notre bourg. Nous lui souhaitons la bienvenue!

Pour la joindre : 06.78.42.67.57







# Bulletin municipal.....suite 2 MAIRIE DE VILLERSEXEL



#### Déchetterie Esprels

Horaires d'été: Tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h. Fermeture le mardi. Tél: 03.84.20.53.07

#### Conciliateur de justice

M. Francis PINOT, conciliateur de justice, est à votre disposition pour toute question au 06.95.88.57.37 ou par mail à l'adresse francis.pinot@conciliateurdejustice.fr

# Rappel: « bien vivre » dans notre bourg

Selon l'arrêté préfectoral n°21 du 18/05/2006 relatif à la lutte contre le bruit du voisinage :

- les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par les particuliers ne peuvent être effectués que les jours ouvrables 9h à 12h et de 14h à 19h30. Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.
- les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.
- le brûlage à l'air libre est strictement interdit (déchets verts, papiers, bois...).

#### Dépistage COVID-19

Une opération de dépistage a eu lieu le mercredi 21 avril 2021 de 8h30 à 12h au foyer culturel de Villersexel.

Cette opération a été mise en place par l'ARS et la Préfecture de Haute-Saône, en partenariat tripartite avec l'Association USAPS.

Ainsi, 26 tests antigéniques et 3 tests PCR ont été effectués, et environ 90 personnes ont pu être sensibilisées.

Ces tests étaient gratuits, avec un résultat en moins de 15 minutes.

L'ensemble des tests a été négatif.







# **Groupe Franche-Comté**

Association d'aide aux personnes en difficulté avec l'alcool



Section d'Audincourt

Francis VOISARD - 07.77.06.82.01 Lucienne GRASSELLI - 03.81.37.49.25

francisetlulu@live.fr

Section de Belfort
Corinne DERANGERE – 06.59.55.96.96
corinne6168@hotmail.fr

Section de Valentigney
Bernard ROMAIN – 06.67.26.65.30
Nicole ADAM – 06.77.11.93.63
bromain789@gmail.com



#### Les Sapeurs Pompiers

#### Janvier / Février / Mars



15 feux (2 feux d'habitation, 6 feux de cheminée, 1 feu d'exploitation agricole, 2 feux de véhicule et 4 feux divers).

100 secours aux victimes (97 secours à victimes et 3 accidents sur la voie publique).

16 divers (4 épuisements de locaux, 1 objet menaçant de tomber, 7 sorties sans intervention, 2 opérations diverses et 2 pollutions terrestres).

<u>AU TOTAL</u>: 131 INTERVENTIONS et 37 à Villersexel (32 sav et 5 opérations diverses).

Un grand bravo encore aux commerçants qui ont décoré leurs vitrines!













# Des activités santé gratuites pour améliorer votre quotidien

accessibles sur internet depuis chez vous



#### Vitalité 2.0

Astuces pour prendre soin de soi et améliorer sa qualité de vie



Mieux vivre chez soi 2.0 Conseils pour adapter au mieux son logement à ses besoins



La nutrition, où en êtes-vous ? 2.0 Repères et conseils pour mieux manger et mieux bouger



Le sommeil, où en êtes-vous ? 2.0 Repères et conseils pour un meilleur sommeil



L'équilibre, où en êtes-vous ? 2.0 Exercices physiques pour garder l'équilibre



Bon'us tonus 2.0

Astuces pour prendre soin de sa santé et de celle de sa maison.

Informations et inscriptions : ASEPT FC/B

Tél.: 06 32 80 71 40 Mail: lbj70asept@franchecomte.msa.fi www.ateliersbonsjours.fr





























# CAUE 70 CONSEILS AUX PARTICULIERS permanences 22me trimestre 2021

Vous avez un projet de construction, de restauration, de transformation d'un bâtiment ou d'aménagement de votre jardin,

Le CAUE de Haute-Saône vous propose de rencontrer un conseiller

### GRATUITEMENT

#### Sur rendez-vous uniquement

- au siège du CAUE 70
- dans les unités techniques du Département en relation avec les services instructeurs d'Ingénierie 70
- et éventuellement sur place dans tout le département

Prenez rendez-vous auprès du secrétariat du CAUE 70 TO 03 84 96 97 77

#### UN PAYSAGISTE

pour aménager votre jardin

Il vous conseille, SUR RENDEZ-VOUS, sur les aménagements paysagers aux abords d'une maison, d'un gîte d'accuell, d'un bâtiment d'activité...

- Il vous informe et vous oriente sur :

   l'adaptallon de vos souhaits aux caractéristiques de votre terrain
   les principes d'aménagement paysager
   le choix des essences et l'entretien
   la réglementation...

ca.u.e

AU DOMICILE DES PARTICULIERS sur tout le département

du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h00 et de 14 h 00 à 18 h 00

#### UN ARCHITECTE

pour construire et rénover

Il reçoit, SUR RENDEZ-VOUS, les particuliers qui désirent construire, restaurer, transformer un bâtiment.

Il vous informe et vous oriente sur :

Il vous informe et vous oriente sur :
le choix du terrain
l'implantation d'un bâtiment
le caractère architectural
la qualité environnementale des bâtiments (QEB)
l'arganisation intérieure
ia réglementation
le coût des travaux...

VESOUL Siège du CAUE 5a route de Saint-Loup Du lundi au vendredi

de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

RE Unité technique, 20 rue des Cloies de 9 h 00 à 12 h 00

le mardi 27 AVRIL

le mardi 25 MAI le mardi 22 JUIN

Unité technique, 4 rue de la Plage

de 9 h 00 à 12 h 00 le mardi 06 AVRIL le lundi 03 MAI le lundi 07

VESOUL Siège du CAUE, 5a route de Saint-Loup ins (partenariat CAUE/ADERA)

de 14 h 00 à 18 h 00

AVRIL MAI

EN SUSPENS



